

VILLE DE RIORGES

N° 2_6

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

FINANCES

REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF LEO LAGRANGE

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE AU TITRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT 2017

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYM CZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

FINANCES**REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF LEO LAGRANGE
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE
AU TITRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT 2017**

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

"Le Département a adapté en début d'année 2017, sa politique de solidarité territoriale visant à financer les programmes mis en œuvre sur son territoire, en mettant en place de nouveaux dispositifs départementaux d'accompagnement en faveur des communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide financière, soit au titre de l'aide aux communes urbaines, soit au titre de l'appel à partenariat sur les priorités départementales d'accompagnement des collectivités, pour la réfection de la toiture du centre sportif Léo Lagrange situé 274 rue Albrecht Iffländer à Riorges, à proximité immédiate du collège Albert Schweitzer.

Cet équipement, d'une superficie totale de 3 012 m², est implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 333 de la section AX.

La ville de Riorges met cet espace à disposition des élèves du collège Albert Schweitzer, de nombreuses associations et pour des manifestations sportives.

De nombreuses interventions de réparation ont été effectuées sur la toiture de cet équipement afin de limiter les dégâts à l'intérieur du bâti. Malgré les multiples réparations opérées sur celle-ci, les services municipaux relèvent régulièrement des défauts d'étanchéité sur l'ensemble de la structure et constatent que sa durée de vie arrive à son terme d'efficacité.

Après avoir dressé un constat de l'état du bâti existant, la ville de Riorges prévoit d'améliorer ce bâtiment en réalisant d'importants travaux de réfection de la toiture.

Les travaux permettront de rénover l'étanchéité complète de ce bâtiment et de profiter de cette intervention pour réaliser une isolation du toit dans un souci d'amélioration des performances et d'économie des dépenses énergétiques.

Dans le cadre de la rénovation de cette toiture, il y a lieu d'envisager la mise en place d'un générateur photovoltaïque.

Le coût global de cette opération est estimé à 320 000 € HT, comprenant les travaux, les honoraires d'architecte et les différents bureaux de contrôles.

Le financement des premières études est inscrit au budget primitif. Celles-ci débuteront au cours du quatrième trimestre 2017. Le chantier sera réalisé courant 2018."

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

.../...

.../...

Vu la loi de finances pour 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le projet d'investissement relatif à la réfection de la toiture du centre sportif Léo Lagrange ;
2. approuve le dossier de demande d'aide financière relatif à ce projet ;
3. sollicite pour ce dossier, une subvention du Département soit au titre de l'aide aux communes urbaines, soit au titre de l'appel à partenariat sur les priorités départementales d'accompagnement des collectivités, d'un montant aussi élevé que possible ;
4. autorise le Maire à signer les différents documents y afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017